

PLU arrêté le	30 juin 2011
PLU approuvé le	29 février 2012
Modification n°1 approuvée le	02 mai 2012
Modification n°2 approuvée le	29 mai 2017
Le Maire	

# **Ville de Saint-Jacques-sur-Darnétal**

## **Notice de présentation : évolutions apportées au dossier**



**Plan Local d'Urbanisme**



## **Evolutions apportées au dossier de PLU**

La 2<sup>ème</sup> modification du PLU de Saint-Jacques-sur-Darnétal modifie comme suit le dossier de PLU :

### Règlement

Le document joint au présent dossier annule et remplace l'ancien règlement.

### Plan de zonage

Le document joint au présent dossier annule et remplace l'ancien plan.

### Plan du patrimoine architectural et paysager

Le document joint au présent dossier annule et remplace l'ancien plan.

### Orientations d'aménagement

L'orientation d'aménagement n°1 dite « Le secteur du Pont Bleu » est inchangée.

Les orientations n°2 et 3 annulent et remplacent les anciennes orientations d'aménagement dans l'ancien document :

- ✓ n°2 : « Le secteur du Grand Pressoir »
- ✓ n°3 : « Le secteur du Bois Tison »

Les nouvelles orientations n°4 à 6 sont ajoutées à la fin de l'ancien document :

- ✓ n°4 : « Le Centre Mambré et ses abords »
- ✓ n°5 : « L'extension de la zone d'activités »
- ✓ n°6 : « Renforcement de l'armature commerciale de centre-ville »

### Rapport de présentation

Le rapport de présentation du PLU est complété par le document intitulé « Notice de présentation », qui expose et justifie les modifications apportées au dossier.

### Etude L111-6

Le nouveau document « Etude L111-6 » est ajouté au dossier de PLU.

Secteurs de nuisances acoustiques

L'annexe « Secteurs de nuisances acoustiques » du PLU est remplacée.